



Syndicat National Unitaire Instituteurs Professeurs des écoles P.E.G.C.

Bobigny le 6 octobre 2009

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Objet : inscriptions individuelles des collègues aux animations pédagogiques 2009/2010

Nous sommes surpris de constater que dans certaines circonscriptions les collègues doivent signer un état descriptif de leurs inscriptions qui stipule « *qu'ils ont pris connaissance de ces animations, du fait qu'aucune modification ne pourra être acceptée et qu'aucune absence non légitime et non justifiée ne sera régularisée.* »

Nous considérons que ces dispositions sont excessives :

- D'une part c'est sous la responsabilité de l'IEN que parfois s'opèrent certaines modifications d'inscriptions.
- D'autre part, allons-nous devoir chaque jour signer nos obligations statutaires ?

Nous soutiendrons tous les collègues qui ne signeront pas ces modalités (« *qu'ils ont pris connaissance de ces animations, du fait qu'aucune modification ne pourra être acceptée et qu'aucune absence non légitime et non justifiée ne sera régularisée.*»), ou qui signeront au dessus de celles – ci, montrant par là qu'ils se sont bien inscrits mais refusent l'infantilisation dans laquelle on les place.

De la même manière, l'inscription au dispositif « école et cinéma » implique le respect des modalités du dispositif sans avoir à signer un engagement contractuel.

Nous regrettons que les nouvelles formes de management en vigueur conduisent à donner aux personnels le sentiment d'être continuellement sous la pression. Ces nouvelles méthodes produisent en général le contraire de l'effet recherché.

Nous vous prions Monsieur l'inspecteur d'académie de croire à notre attachement au service public d'éducation.

En pièces jointes les documents concernés

Pour le SNUipp FSU 93,
Le secrétaire général
François COCHAIN

SNU.ipp 93

Bourse Départementale du Travail

1 place de la Libération, 93016 Bobigny cedex

Tél. : 01.48.96.36.11. - Fax : 01.48.96.36.80 ou 01.48.96.36.24

email : Snu93@snuipp.fr - site : <http://www.snuipp.fr/93>.

